



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2022 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont  
Monsieur Claude Lavoie  
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay  
Madame Laurence Martel  
Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Madame Edith Martel, greffière-trésorière adjointe par intérim

2022/09-06

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2022/09-07

**ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants au point « Affaires nouvelles » :

- a) Location de voiture
- b) Intervention de monsieur Henri Guillemette

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2022/09-08

**PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2022;

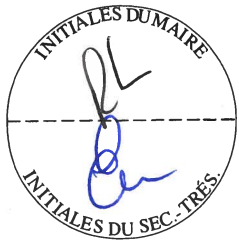
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2022.

2022/09-09

**CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance du mois dernier est transmise à chaque membre du conseil.



No de résolution  
ou annotation

2022/09-10

### **COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ** par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 63 703,33 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 août 2022 d'une somme de 94 091,74 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 157 795,07 \$.

2022/09-11

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque élu est invité à présenter l'avancement des comités dont il a la responsabilité. Le procès-verbal suivant a été remis aux élus :

- Comité consultatif d'urbanisme 2022-08-29.

2022/09-12

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2022-02 – 376, ROUTE 138**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2022-02 qui consiste à permettre que la hauteur du bâtiment accessoire soit plus haute que celle permise.

L'article 12.5.7 du règlement de zonage 2015-03 stipule que la hauteur permise est de 4 mètres et que l'on peut ajouter 25 % de la hauteur de la résidence. En additionnant 25 % de la hauteur de la résidence qui donne 1,18 mètre plus 4 mètres, alors la hauteur permise serait de 5,18 mètres. Le citoyen aimerait avoir une hauteur de 6 mètres.

**CONSIDÉRANT** que le garage se retrouvera en cour arrière;

**CONSIDÉRANT** que le garage sera à plus de six (6) mètres de la résidence;

**CONSIDÉRANT** l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que cette demande de dérogation devrait être acceptée;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande;

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure n° 2022-02 soit acceptée.

2022/09-13

### **MANDAT PROFESSIONNEL – PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE DES SERVICES D'UNE INSPECTRICE MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'un projet d'entente intermunicipale relative au partage des services d'une inspectrice municipale en bâtiment et en environnement est en cours d'intervention entre les municipalités de Ragueneau et Chute-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'entente doit être vérifié par une firme juridique;

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Me Gaston Saucier du bureau Robinson Sheppard Shapiro de Saguenay soit mandaté pour vérifier et recommander à la Municipalité de Ragueneau, des ajouts ou modifications au projet d'entente intermunicipale relative au partage des services d'une inspectrice municipale en bâtiment et en environnement.



No de résolution  
ou annotation

2022/09-14

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LES AÎNÉS DE RAGUENEAU (CCAR) – FRIGO COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022/02-09;

**CONSIDÉRANT** que les coûts pour la construction de la bâtisse et l'achat du réfrigérateur sont plus élevés que prévus soit un montant de 1 207,23 \$ en surplus;

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière supplémentaire d'un montant de 1 207,23 \$ au Centre communautaire pour les aînés de Ragueneau pour le projet de frigo collectif, payé à même le surplus accumulé.

2022/09-15

**AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

a) **Alain Deschênes Construction inc.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire augmenter la sécurité en installant 2 panneaux d'arrêt supplémentaires au carrefour des rues des Îles et Bouchard;

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 2 panneaux d'arrêt d'un montant de 69,58 \$ (plus taxes applicables) chez Alain Deschênes Construction inc.

b) **Jean Fournier inc.**

**CONSIDÉRANT** le besoin de louer une machine pour finaliser les travaux de recharge d'accotement sur le chemin du rang 2;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Jean Fournier inc. d'un montant de 2 500 \$/semaine pour un épandeur à concassé pour accotement et 600 \$/semaine pour un balai de rue tracté (plus taxes applicables);

**IL EST PROPOSÉ** par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et d'accepter la soumission de Transport Baie-Comeau inc. d'un montant de 3 100 \$ (plus taxes applicables) pour la location d'un épandeur et d'un balai pour finaliser la recharge d'accotement sur le chemin du rang 2, payé à même le fonds général.

2022/09-16

**ENTÉRINEMENT DE DÉPENSE – CMI CÔTE-NORD INC.**

**CONSIDÉRANT** que divers travaux nécessitant l'utilisation de la pèpine devaient être effectués et que celle-ci est brisée;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de louer une pèpine pour effectuer lesdits travaux;

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la dépense encourue d'un montant de 49,40 \$/heure (plus taxes applicables) pour un maximum de 50 heures auprès de CMI Côte-Nord inc., payée à même le fonds général.



No de résolution  
ou annotation

2022/09-17

### DEMANDE À LA CPTAQ – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ

**ATTENDU QUE** monsieur Éric Savard et madame Mélanie Tremblay ont déposé une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour l'aliénation des lots 5 149 167, 5 149 271, 5 150 314, 6 511 287 et 6 511 288;

**ATTENDU QUE** la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

**ATTENDU QUE** l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** l'utilisation vise un usage autre qu'agricole soit pour une fin résidentielle future;

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

**IL EST PROPOSÉ** par Gilbert Dupont résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Ragueneau transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation agricole visant les lots 5 149 167, 5 149 271, 5 150 314, 6 511 287 et 6 511 288.

2022/09-18

### AFFAIRES NOUVELLES

#### a) Location de voiture

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le conseiller, Yves Boulianne, à louer une voiture pour son déplacement au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal.

#### b) Intervention de monsieur Henri Guillemette

Monsieur Henri Guillemette prend la parole pour demander où en est rendue sa demande d'accès à l'information et pour commenter le processus concernant le projet de schéma d'aménagement et de développement révisé 2022 de la MRC de Manicouagan. Il est informé qu'une consultation publique aura lieu ultérieurement.

2022/09-19

### FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2022/09-20

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public après chaque point.



No de résolution  
ou annotation

2022/09-21

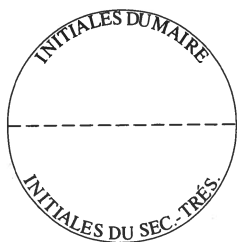
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 39.

Maire

Greffière-trésorière adjointe par intérim

***Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.***



No de résolution  
ou annotation

